

Tout dossier incomplet entraînera l'annulation immédiate du rendez-vous

PIÈCES A FOURNIR PAR LE LOUEUR ENVOI PAR MAIL

PERSONNE PHYSIQUE :

- Visite médicale en cours de validité, Carte professionnelle et/ou Attestation de formation en cours de validité et Permis de conduire si en activité dans la profession Taxi
- INPI : inscription ou radiation Chambre des Métiers de - 1 mois si le véhicule est déjà déséquipé

PERSONNE MORALE :

- Assemblée Générale Extraordinaire précisant que la Société va mettre son autorisation en location-gérance
- Kbis de - 1 mois
- Extrait d'immatriculation à la Chambre des Métiers : INPI : inscription ou radiation Chambre des Métiers de - 1 mois

- *Procéder à la déclaration de fin d'activité d'éventuels salariés sur cette autorisation*

PIÈCES A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE-GÉRANT CAS D'UNE SOCIÉTÉ ENVOI PAR MAIL

PERSONNE MORALE CONNUE DE NOS SERVICES :

- Kbis de moins de 1 mois
- Assemblée Générale précisant la prise en gérance de la licence taxi

PERSONNE MORALE INCONNUE DE NOS SERVICES : DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES

- Statuts de la Société mentionnant l'activité taxi (objet social) :
« Le transport de passagers, activité taxi exercée à partir de la commune de rattachement des autorisations de stationnement concernée » et comprenant la désignation du ou des représentants légaux de la société
- Annonces légales de la création de la Société
- Kbis de moins de 1 mois sans activité, puisque création de Société
- Assemblée Générale précisant la prise en gérance de la licence taxi



PIÈCES A FOURNIR PAR LE LOCATAIRE-GÉRANT ENVOI PAR MAIL

Et dans le cas de la conduite du véhicule par le Gérant de la Société, fournir également les documents « PERSONNE PHYSIQUE » listés ci-après.

PERSONNE PHYSIQUE CONNUE DE NOS SERVICES :

- Carte professionnelle et éventuellement l'Attestation de formation en cours de validité
- Certificat d'aptitude médicale valide
- Permis de conduire

PERSONNE PHYSIQUE INCONNUE DE NOS SERVICES : DOCUMENTS ORIGINAUX + PHOTOCOPIES

- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Carte professionnelle définitive d'aptitude à la conduite d'un taxi et éventuellement l'Attestation de formation ou de réussite,
- Certificat d'aptitude médicale valide
- Permis de conduire

DOCUMENTS À APPORTER LORS DU RENDEZ-VOUS DANS NOS SERVICES

CONTRATS :

- 3 Contrats minimum paraphés et visés par les intéressés / Signés et tamponnés par l'Avocat ou le Notaire
- Chaque exemplaire du contrat enregistré au Service des Impôts
- Fiche de déplombage du véhicule

Si le locataire-gérant est connu de nos services, il est impératif qu'il soit à jour sur les autres autorisations qu'il exploite personnellement, ou par le biais de ses chauffeurs salariés, ou par le biais de la location-gérance.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNERA L'ANNULATION IMMÉDIATE DU RENDEZ-VOUS

